



Mi-temps thérapeutique et consolidation

Par **titounedu73**, le **08/04/2016** à **19:40**

bonjour

suite à un accident de la route non responsable j'ai eu 30 jours d'arrêt maladie puis une période 6 mois de mi-temps thérapeutique. cette période a été prolongée de 2 mois par mon médecin traitant jusqu'à fin mai 16. cependant fin mars 2016, le médecin expert de mon assurance voiture m'a déclaré consolidé à cette date alors que mon mi-temps thérapeutique court jusqu'à fin mai 2016. Puis je continuer à percevoir mes indemnités journalière de la sécu jusqu'à fin mai 2016? ou est ce que je risque de devoir rembourser ces indemnités? entre mars et mai?

merci

Par **P.M.**, le **08/04/2016** à **21:00**

Bonjour,

A priori, le médecin expert n'a pas pouvoir de vous considérer comme consolidé à la place du médecin conseil de la CPAM mais ce sujet ne concerne pas le Droit du Travail, thème du forum sur lequel il est publié puisque c'est un problème d'assurance et de Sécurité Sociale...